

## Nouveaux arrivants

Bienvenue aux nouveaux arrivants

La commune de Saint-Léon est heureuse de vous accueillir.

Veillez trouver ci-dessous les démarches administratives à prévoir.

\* **Changement d'adresse**

- Carte d'identité

- Carte grise : dans les 15 jours qui suivent le déménagement. Démarche à accomplir directement à la mairie, ou à la préfecture, ou sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

\* **Inscription sur les listes électorales** : se présenter à la mairie, muni d'une pièce d'identité avec photo, d'un justificatif de domicile.

\* **Enseignement** : Demandez votre certificat d'inscription auprès de la mairie et prenez contact avec la direction de l'école afin d'effectuer l'inscription de vos enfants.